

Des stages obligatoires en entreprise pour tous les proviseurs et inspecteurs de l'Education Nationale !

Publié le 20 juillet 2016

A la rentrée 2016, tous les nouveaux chefs d'établissements scolaires et inspecteurs de l'Education nationale (environ 900 chaque année) devront obligatoirement avoir effectué un stage en entreprise durant leur formation.

Un nouveau parcours de formation est mis en place sous l'égide du CERPEP (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Partenariats avec les Entreprises et les Professions) qui dépend du Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce parcours prévoit un stage de 3 à 5 jours en entreprise (entre novembre et juin) et des visites.

Les enjeux de cette initiative sont entre autres, de faire découvrir le fonctionnement d'une entreprise et ses métiers, afin de leur permettre de mieux appréhender les problématiques d'orientation des élèves mais aussi d'optimiser les partenariats entre les établissements scolaires et le monde économique pour améliorer les formations proposées aux jeunes et la préparation de leur insertion professionnelle.

A compter du 25 juillet, une plateforme web va permettre aux entreprises de se porter candidates pour accueillir ces futurs cadres de l'Education Nationale.

Les candidatures sont à déposer sur ce site : eduscol.education.fr/inscription-cerpep